



L'ENVIRONNEMENT

LES PRÊTS BONIFIÉS DE L'ÉTAT

Catégorie de prêts	MTS JA MTS GAEC ⁽¹⁾	PSM (dans le cadre d'un PAM)	PSE	PRÊT ENVIRONNEMENT
OBJET	Lors de la reprise: mise en conformité des bâtiments d'élevage.	<ul style="list-style-type: none"> ● Installation de stockage des déjections ● Couverture d'aire d'exercice ● Collecte des eaux pluviales 	<ul style="list-style-type: none"> ● Installation de stockage des déjections ● Couverture d'aire d'exercice ● Collecte des eaux pluviales 	<ul style="list-style-type: none"> ● Installation de stockage des déjections ● Couverture d'aire d'exercice ● Collecte des eaux pluviales ● Amélioration du cadre de travail
PLAFOND DE RÉALISATION	720 000 F ⁽⁴⁾ ou 650 000 F	595 000 F par UTH		
PLAFOND D'ENCOURS	620 000 F ⁽⁴⁾ ou 550 000 F		375 000 F	
QUOTITÉ SUR HT	MTS JA : 100% MTS GAEC : 70%	Fonction de l'objet	70% après subventions	100% après subventions
DURÉE	5 à 15 ans	5 à 15 ans	5 à 15 ans	3 à 10 ans
TAUX DE BASE	3,50% ⁽²⁾	PSM JA : 3,50% ⁽²⁾ PSM Autres : 4,00%	4,50% ⁽²⁾	selon conditions ⁽³⁾ en vigueur
DURÉE DE LA BONIFICATION	12 ans	9 ans	8 ans	

Conditions non contractuelles en vigueur au 01/07/2000

(1) Les sous-plafonds ne sont pas applicables en MTS-GAEC.

(2) Exemples : pour un prêt de 300 000 F sur 84 mois, TEG hors assurances (assurances facultatives) et commission d'octroi de crédit comprise (forfait de 700 F). (MTS JA, MTS GAEC, PSM JA : 3,57%), (PSM autres : TEG de 4,07%), (PSE : TEG de 4,57%).

(3) Exemples : le TEG est hors assurances (assurances facultatives) et commission d'octroi comprise (1% du nominal). Pour un prêt de 150 000 F sur 60 mois, le TEG ressort à 5,321%. Pour un prêt de 300 000 F sur 84 mois, le TEG ressort à 5,60%.

(4) Plafonds pour les MTS JA et MTS GAEC : dossiers agréés à partir du 01/01/96.